

# CAHORS. Pont Louis-Philippe (LOT)

## BUREAU D'OCTROI

[Sommaire](#)[Étude](#)[Documentation](#)[Illustrations](#)

### NOTE COMPLÉMENTAIRE

Comme toutes les villes de France, Cahors disposait de bureaux d'octroi placés aux entrées de l'agglomération. Les cartes postales anciennes gardent le souvenir de ceux du pont neuf et du pont Valentré, et peut-être de celui de la "barbacane", sur la route de Paris (*Autrefois Cahors...*, p. 68, 98, 162).

Des taxes, sortes de droits de douane, étaient perçues dès le Moyen Age par les autorités municipales sur certaines denrées entrant dans la ville. Elles alimentèrent à d'autres époques le trésor royal. Aboli en 1791, l'octroi fut rétabli en 1798. Cet impôt indirect fut ensuite réglementé par différents décrets, sous la Restauration (1814-1816), le Second Empire (1852-1867) puis la IIIe République. Il est définitivement aboli en 1948 alors qu'est instituée en contrepartie une taxe locale.

Maurice Scellès  
mars 2005

[Sommaire](#)[Étude](#)[Documentation](#)[Illustrations](#)

### DOCUMENTATION

#### BIBLIOGRAPHIE

*Autrefois Cahors : balade en cartes postales.*- Cahors : Association des collectionneurs lotois, 1994, p. 34.



## ILLUSTRATIONS

### Plan cadastral 2001

Ech. 1/1000<sup>e</sup>

Parcelle : 2001.BX.87



### Doc. 1

Carte postale, extrait de *Autrefois Cahors...*, p. 34.

Le bureau d'octroi vers 1900 (?), vu depuis le pont Louis-Philippe.



### Fig. 1

Photo. IVR73\_99460094NUC

J.-F. Peiré

Ensemble vu depuis le sud-est.

